

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt-deux
En exercice : 14 Le 29 août à 19 heures 15
Présents : 8 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Votants : 10 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 août 2022
PRESENTS : MMES LESENNE – POT – SCHROEDER
MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –
DESLANDES – HUBERT
EXCUSÉS : MMES GUÉRIN – TABEL – M SUTRE
ABSENTS : MME STAËL – MM JUANOLA – LEROY
POUVOIR : MME TABEL a donné pouvoir à MME SCHROEDER
M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

Madame POT a été nommée secrétaire.

2022-08-02 D

Objet : Taxe d'habitation sur les logements vacants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire démontre l'intérêt de mettre en place cette taxe liés à des logements fermés de longues dates et qu'il serait plus intéressant de voir ces bâtis vendus et restaurés pour la commune.

Monsieur le Maire ajoute que cette disposition pourrait inciter les propriétaires concernés à vendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 2 abstentions, 1 contre et 7 pour, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les logements vacants et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

Fait à Jauldes, le 30 août 2022

Le Maire
Sébastien BOIVENT

